LE DOCUMENT AUDIOVISUEL ICI

Dur. Il a été dur et a duré longtemps le gros mensonge anglophone de Marc Ravalomanana une fois arrivé au Zwaziland, devant la Sadc, après une fuite laissant orphelins tous ses partisans fanatisés à qui il avait pourtant promis, juré de rester jusqu'au bout. L'homme qui avait déclaré qu'il valait mieux mesurer ses forces avant de se mesurer à lui ("Tsapao aloha ny herinareo vao mitsapa ny aty") a quitté la Grande île à partir de Morondava et personne ne l'en a empêché.

La démission de Robert Mugabe, contraint par les militaires, rétablit la vérité sur ce qui s'est réellement passé le 17 mars 2009 à Madagascar: il n'y a jamais eu de coup d'État. Après la tuerie du 7 février devant le palais d'Ambohitsorohitra, la situation socio-politique s'est plus envenimée que jamais. Ainsi, Marc Ravalomanana a préféré démissionner en fin de matinée, en présence des ambassadeurs accrédités à Madagascar et cette démission a été diffusée en direct sur les chaines publiques Tvm et Rnm. Il n'a jamais été contraint de le faire. Et quand bien même, c'est ce qui s'est passé avec Robert Mugabe, récemment. Lorsqu'on dissout le gouvernement et qu'on transmet ses pouvoirs à un directoire militaire (qu'il a aussi tenté de légaliser) , cela s'appelle démission: on jette donc les gants, on démissionne. Sauf les fanatiques et les planqués dans des pays anglophones diront le contraire jusqu'à leur mort. Or, transmettre ses pouvoir à un directoire militaire n'est pas une disposition qui existe dans la Constitution de la IIIème république, en cas de vacance de poste du président de la république. Comme dans l'actuelle Constitution de la IVème république sur laquelle le président en fin de mandat a prêté serment, c'est, en tout premier lieu, le président du Sénat qui assure l'intérim jusqu'à la prochaine élection.

En réalité vraie et véridique, c'est l'ambassadeur américain Niels Marquardt, présent au palais d'Iavoloha (il a dégringolé consul en Australie par la suite), qui a conforté cette histoire de coup

d'état tout simplement parce que çà n'a pas été de son goût d'avoir été houspillé par le Commandant Charles au Falda Antanimena, **en début de soirée de ce 17 mars 2009**. Là, les militaires censés relayer le pouvoir de manière déjà anticonstitutionnelle, n'en ont pas voulu et l'ont retransmis à Andry Rajoelina, leader de la révolution orange.

Et c'est ce mensonge qui a amené à une période de transition la plus longue de l'Histoire politique de Madagascar car la Sadc a inclus les anciens présidents Didier Ratsiraka et Zafy Albert dans une gouvernance d'union nationale suite à une lutte populaire qui ne les concernait pas. La révolution orange aura été aussi le prélude des printemps arabes que la communauté internationale n'a jamais condamné avec autant de véhémence que le combat dirigé par l'ancien maire de la Capitale malgache.

Par ailleurs, allant à contre-courant de la véritable aspiration populaire -Andry Rajoelina n'aurait rien pu faire tout seul, seuls les planqués gardent cette thèse dans leur tête de linotte constipée- la communauté internationale a trouvé le moyen d'écarter Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina avec cette histoire de *« ni… ni »* qu'elle refuse à l'unanimité de ses membres, à présent, pour l'élection présidentielle de 2018. Dernière en date, après l'UE, l'UA (Union africaine), après la visite de son Haut commissaire, l'Algérien, Ramta
ne
Lamamra (Communiqué
ICI
).

Mais n'ayons pas la mémoire courte et que l'amnésie ne soit pas non plus généralisée. En juillet 2013, le même Ramtane Lamamra, alors Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (CPS-UA), était aussi à la tête des états membres de la Communauté Internationale GIC (Groupe international de contact)-Madagascar. C'est lui qui est à l'origine d'un aide-mémoire reposant sur 7 points,
dont le 3ème stipule que
«le président de la Transition qui doit retirer sa candidature unilatéralement et sans condition»
.

LE PLAN EN 7 POINTS DU GIC-M

Les actions figurant aux points 1, 2 et 3 ci-dessous doivent nécessairement être accomplies avant le 31 Juillet 2013.

1. Promulgation par le Président de la Transition d'une Ordonnance pour amender le Code électoral en vue de permettre aux candidats à l'élection présidentielle qui le souhaitent de retirer volontairement leur candidature. Un tel retrait volontaire produit ses pleins effets juridiques, notamment par l'élimination des candidats concernés de la liste des candidats et des bulletins de vote. L'Ordonnance devrait contenir une disposition aux termes de laquelle tout candidat faisant une déclaration de retrait volontaire aura la possibilité de présenter, à titre exceptionnel et dans l'intérêt du pluralisme démocratique et électoral, un candidat de substitution dont la Cour Électorale Spéciale prononcera l'inclusion dans la liste des candidats si ledit candidat remplit les conditions légales pertinentes.

2. Promulgation par le Président de la Transition d'une Ordonnance portant réforme et restructuration de la Cour Électorale Spéciale pour en garantir l'impartialité et la neutralité, ainsi que pour en rehausser la représentativité et l'indépendance, y compris par rapport à la Haute Cour Constitutionnelle, en renouveler la composition et en préciser les règles de fonctionnement.

3. Annonce par le Président de la Transition, M. Andry Rajoelina, de manière unilatérale et non-conditionnelle, de sa décision de retrait volontaire de sa candidature à l'élection présidentielle devant consacrer la restauration de l'ordre constitutionnel à Madagascar.

4. Assainissement et révision de la liste actuelle des candidats pour la nouvelle Cour électorale spéciale par l'élimination des candidats ayant fait une déclaration de retrait volontaire ainsi que de ceux qui ne remplissaient pas les conditions requises à la date de clôture du dépôt des candidatures.

5. Application par la SADC, l'UA et la Communauté internationale de sanctions ciblées et robustes contre toutes personnes, membres de leurs familles, associés ou alliés politiques, quel qu'en soit le statut, qui par action ou omission, feraient entrave à la mise en œuvre des actions nécessaires pour sortir le processus électoral de l'impasse, y compris tout particulièrement les mesures et actions articulées dans le présent « Plan en sept points ». Une liste unique consolidée de personnes visées par le régime des sanctions sera dressée autant que possible par les Organisations internationales participant au Groupe International de Contact pour Madagascar. Lancement du processus de levée des sanctions contre des personnes figurant dans la liste des 109 personnes actuellement sous régime de sanctions dans la mesure où elles s'engagent positivement dans la mise en œuvre de ce Plan de sortie de l'impasse.

6. Ouverture de perspectives de réconciliation nationale à travers notamment l'initiative de dialogue initié par le FFKM qui doit aider la mise en œuvre de la Feuille de Route en créant un climat d'apaisement et de compromis.

7. Accompagnement par la Communauté internationale du processus de préparation et de déroulement de l'élection présidentielle à toutes ses phases, y compris une observation électorale internationale conséquente devant favoriser la reconnaissance de ses résultats et de la restauration effective de l'ordre constitutionnel, par la Communauté internationale, avec en perspective la reprise de la coopération économique.

Nous connaissons la suite. Ce que communauté internationale veut, communauté internationale obtient. Ainsi, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina n'ont pas pu être candidats (c'est le fameux Ni… ni) et un opportuniste de dernière minute s'est présenté pour se substituer aux docteurs Kolo Roger et Jules Etienne qui, eux, n'avaient pas rempli toutes les conditions leur permettant d'être candidats: Hery Rajaonarimampianina (il le reconnaît dans la vidéo **ICI**). Du coup, les électeurs ont voté soit pour le docteur Jean Louis Robinson, représentant pour eux Marc Ravalomanana, soit pour Hery Rajaonarimampianina représentant Andry Rajoelina dans leur esprit. Surtout que ce Hery vaovao a été ministre des Finances et du Budget pratiquement durant toute la période de transition.

Malheureusement, avec ce président élu -sans aucun député Hvm, c'est-à-dire que ce parti politique n'existait même pas- au second tour jumelé Président/Députés, le 20 décembre 2013, Madagascar est retombé en plein Moyen Âge et le pays tout entier s'est paupérisé au profit des intérêts étrangers. Sans état d'âme. En ce moment même, il est en pleine campagne électorale avant l'heure. Il n'a pas à se faire de souci ayant dans sa poche, les forces armées, la HCC, le Sénat et l'Assemblée.

Bof, tous les dictateurs -toujours d'exécrables dirigeants- n'ont jamais pensé un seul quart d'une demi seconde qu'ils allaient quitter le pouvoir subitement et la queue entre les jambes. Hery Rajaonarimampianina ne sera jamais une exception à la règle. Lorsque cela adviendra, car cela adviendra c'est certain, il sera trop tard. Mais ce coup-ci, il risque d'y perdre jusqu'à la vie. Riez si vous voulez, mais j'affirme que son sort est scellé car il est entre les mains de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Amen. Quand? Comment? Je ne suis pas Dieu les gars mais je sais qu'Il est très en colère contre les dirigeants actuels malgaches qui, en moins de 4 ans,

ont fait du peuple malgache, le 5è peuple le plus pauvre du monde! Et ils comptent rester encore 5 ans en confisquant le choix populaire déjà arrêté et sans *«Ni… ni»*. Cela s'appelle en malgache les
«Ramilaloza»
(littéralement: ceux qui cherchent des problèmes)… Et les
«loza»
(rancœur et injustices sociales surtout) exploseront spontanément car trop longtemps contenus. Rien n'arrête un peuple terriblement en colère et qui sent qu'il n'a plus rien à perdre. A moins que… Les voies du Seigneur sont vraiment impénétrables.

Jeannot Ramambazafy – 26 novembre 2017